

«T'assieds pas sur le compte-gouttes»

L'invité

**Christophe
Reymond**

Directeur du
Centre patronal



Il me faut reconnaître dans ces colonnes un péché d'adolescence. J'ai eu, entre 14 et 16 ns, une période où je lisais compulsivement Frédéric Dard. Au fil des soirées, j'ai dû dévorer plusieurs dizaines d'aventures du commissaire San Antonio. Je confesse que les personnages truculents et la gaillardise loufoque m'amusaient, même si je sais qu'ils voueraient aujourd'hui leur auteur aux ultimes gémonies.

Les titres de la série s'y entendaient pour attirer le lecteur: «Ça tourne au vinaigre», «En long, en large et en travers», «Si ma tante en avait», «Des dragées sans baptême», «Les anges se font plumer», «Faut-il vous l'envelopper?».

Ces titres me sont revenus à l'esprit lorsque le Conseil d'État a annoncé la semaine passée son «plan pour le pouvoir d'achat», évidemment qualifié d'ambitieux.

La communication officielle a articulé le plan en question sur trois axes. En premier lieu, le maintien du dispositif de subsides lorsque les primes d'assurance maladie dépassent 10% du revenu. La mesure existe depuis plusieurs années; le gouvernement n'annonce strictement rien de nouveau. Le deuxième élément consiste en une augmentation des allocations familiales d'environ 7%, afin de les adapter à la hausse du coût de la vie. L'effort est louable, surtout lorsque l'on sait que les allocations familiales sont financées exclusivement par les employeurs. Le Conseil d'État se félicite donc d'être généreux... avec l'argent des autres.

Reste enfin l'aspect fiscal de ce plan ambitieux. Pour l'essentiel, il consiste en une diminution supplémentaire de 1,5% de l'impôt cantonal de base sur le revenu des personnes physiques, à réaliser en plusieurs étapes (!), ainsi qu'en une diminution de 5% de l'impôt cantonal sur la fortune, en plusieurs étapes elle aussi. Au vu de la situation de notre canton, ces propositions font figure de traitement homéopathique administré à des contribuables qui n'en finissent pas d'être saignés et mériteraient une intervention de nature chirurgicale.

«Le projet fiscal du Conseil d'État s'avère insuffisant.»

On rappellera ici que les personnes physiques comme les personnes morales continuent d'assurer à l'État des recettes toujours en augmentation, année après année. On prend d'ailleurs le pari que cette croissance se poursuivra en 2024, des impôts ayant été récemment augmentés aux dépens de certaines sociétés et de certains particuliers, notamment les propriétaires de leur entreprise.

On rappellera surtout que le canton de Vaud demeure invariablement parmi ceux qui imposent le plus lourdement les personnes physiques, quels que soient leur revenu, leur fortune et leur situation familiale. Au point que les contribuables finiront bien par reprendre à leur compte, et à destination de leurs autorités politiques, le titre de cette chronique, qui est aussi celui d'un épisode de San Antonio.